

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24449850

Déposé
05-12-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0443309695

Nom

(en entier) :

CONSEIL DES RECTRICES ET RECTEURS FRANCOPHONES

(en abrégé) :

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège Rue d'Egmont 5
: 1000 Bruxelles**Objet de l'acte :**

DEMISSIONS, NOMINATIONS

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2024 que l'assemblée a pris les décisions suivantes :

.../...

"L'AG acte la décision prise en CA, selon laquelle la présidence de l'association sera assumée par la rectrice Nyssen à partir du 12 février 2024 et jusqu'au 31 août 2024, puis reviendra au recteur ou à la rectrice élue à l'UCLouvain à partir du 1er septembre 2024 pour l'année académique 2024-2025."

Conformément à la décision consignée dans ce procès-verbal,

- l'assemblée prend note de la démission de M. Didier Lambert, recteur sortant de l'UCLouvain, le 31 août 2024, suite à son remplacement en tant que recteur de l'UCLouvain par Mme Françoise Smet;
- suite à sa nomination en tant que rectrice de l'UCLouvain, l'assemblée constate la nomination de Mme Françoise Smets, le 1er septembre 2024, en qualité d'administratrice pour la durée de son mandat de rectrice de l'UCLouvain. Suivant le PV de l'AG du 12 février 2024, Mme Smets assume la présidence de l'asbl, pour une durée d'un an..

.../...

Pour extrait conforme.

(signé) Samuel WYNANT, notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").